



Plan de protection TC Villeneuve



Version 5 du 12 mars 2021

Personnes mandatées «Covid_19»

Christian Angéloz, vice-Président

Le comité est responsable de l'application de ce Plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TC Villeneuve est Monsieur Christian Angéloz, route de la Rivaz, 1844 Villeneuve, christian@angeloz-voyages.ch , 079 212 79 57
Le TCV a inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.
Le comité est à disposition pour conseiller les membres, il est responsable de l'application et du respect de ce règlement

1.2. Mesure d'hygiène

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Mesures
Toutes les personnes présentes dans le club se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains
Il faut continuer de renoncer à la traditionnelle poignée de main.

1.3. Distance sociale

Mesures
Une distance de 1,5 mètres entre les personnes doit être garantie.
Il doit y avoir une distance de 1,5 m au minimum entre les bancs ou les chaises des joueurs.
La distance minimale de 1,5 mètres doit aussi être garantie dans les vestiaires et dans les douches, soit : 2 personnes au maximum par vestiaire.

1.4. Fréquentation des installations et obligation de porter le masque facial

Mesures
Le Club-house reste fermé. Accès uniquement pour les lumières, les W.C et vestiaires
Toutes les personnes présentes dans le club/centre se lavent ou se désinfectent les mains
À l'extérieur: toute l'infrastructure peut être ouverte, mais utilisée uniquement pour jouer au tennis. Les autres activités du club sont interdites
À l'intérieur: les salles de tennis ne peuvent être utilisées que par des enfants et des jeunes nés en 2001 et après, et par des athlètes de performance (titulaires d'une carte Swiss Olympic ou les joueurs des ligues Interclub actives NLA, NLB, NLC).
Un maximum de 15 personnes, nées en 2000 ou plus âgées, sont autorisées à jouer au tennis sur un court de tennis extérieur. Cependant, Swiss Tennis recommande également une limite supérieure de 5 personnes pour cette tranche d'âge. Cette restriction ne s'applique pas aux personnes nées en 2001 ou après.
Le masque doit être porté dans toutes les pièces intérieures (vestiaire, salle d'attente, accueil, etc.) et à l'extérieur, sauf en jouant au tennis.
Les personnes suivantes sont exemptées de cette obligation: les enfants de moins de 12 ans et les personnes pouvant attester qu'elles ne peuvent pas porter de masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

2. **Les coordonnées de toutes les personnes présentes sur les installations du club ou du centre doivent être collectées et** sur injonction des autorités sanitaires, les contacts doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. Pour simplifier le traçage des personnes, il convient d'établir des listes de présence. Les personnes qui ont été en contact avec des personnes infectées peuvent ainsi être placées en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.
3. Swiss Tennis recommande de maintenir le système de réservation (numérique ou par écrit) afin de garantir l'enregistrement et, au besoin, la traçabilité des contacts étroits.

Mesures

Chaque joueur/joueuse doit impérativement s'inscrire sur Balle Jaune. Cette inscription est actuellement le seul moyen fiable de permettre le traçage d'une éventuelle chaîne d'infection.

Un joueur/joueuse doit obligatoirement figurer sur Balle Jaune !

La réservation pour des invités est possible en indiquant impérativement son nom et prénom

1.6. Personnes présentant des symptômes de maladie

Mesures

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de participer à un entraînement. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin traitant et suivre les indications de ce dernier. Il faut avertir immédiatement les partenaires de jeu ou les membres du groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

1.7. Devoir d'information

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du TC Villeneuve ont été communiquées le 5 mars à l'ensemble des membres par mail. Ce plan doit également être accepté au moment de la réservation d'une heure sur balle jaune.

L'affiche de l'OFSP a été placardée à l'entrée des terrains et du club house du TC Villeneuve. En plus, l'affiche de Swiss Tennis «Voici comment nous protéger dans le club de tennis » a été placardée à l'entrée des courts de tennis.

Christian Angéloz, vice-Président
Personne mandatée COVID-19

Aurélien Clerc
Président

Villeneuve, le 12 mars 2021